



BILAN DE L'OPERATION « ENTREPRISES TEMOINS »

PRINTEMPS 2014

AVERTISSEMENT : Cet accompagnement a été effectué après de 7 entreprises. D'après la CCI et la CMARA, 3 409 entreprises sont recensées sur le territoire de l'USSGETOM. Ces données ne pourront pas être extrapolées à l'ensemble du territoire. Toutefois afin de satisfaire les participants à l'accompagnement, des extrapolations ont été faites dans ce document pour donner une tendance des structures interrogées.

1. CONTEXTE

Les entreprises sont autant productrices que distributrices de déchets. Les lois Grenelle imposent une réduction de 7% des ordures ménagères et assimilées du territoire sur 5 ans et promulguent par ailleurs de renforcer l'éco-conception du produit de sa fabrication, de sa distribution et de sa consommation jusqu'à sa fin de vie. Ainsi, toutes les entreprises doivent également contribuer à réduire leurs déchets en mettant en place des actions à chaque étape.

1.1. L'enquête préliminaire

Dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets de l'USSGETOM, l'action concernant les entreprises se détaille en plusieurs points. Une enquête préalable a d'abord été réalisée d'août à octobre 2013 auprès des entreprises sur la gestion et la réduction des déchets. Elle était à destination de tous types d'entreprises et portait sur l'ensemble des déchets, dangereux ou non, que peut générer leur activité : au bureau, dans l'atelier, pour les clients, la publicité, etc. Elle a permis de recueillir leurs difficultés, leurs pratiques en matière de déchets, de connaître le coût que cela représente, si elles ont déjà mis en place des actions de prévention et si elles sont prêtes à participer à une opération «entreprises témoins ». Cette enquête a été transmise par emailing auprès de 704 entreprises du Sud Gironde. 63 structures ont répondu, ce qui représente 9% des entreprises interrogées. D'après la CCI et la CMARA, 3 409 entreprises sont recensées sur le territoire de l'USSGETOM. On peut donc considérer que ces réponses représentent 2% des entreprises. Enfin, 10 structures ont souhaité être accompagnées dans le cadre d'une opération « entreprises témoins » dont 7 ont finalement participé.

1.2. L'Opération « Entreprises témoins »

Dans un second temps, la volonté de participer de certaines entreprises nous a permis de mener une opération collective d'accompagnement. Une convention de partenariat avec l'USSGETOM a été signée pour chaque structure. Ensuite, un diagnostic de l'ensemble des déchets générés par l'activité des entreprises a été effectué afin d'une part, de relever les quantités et les types de déchets ainsi



que leur mode d'élimination et, d'autre part, identifier les actions de prévention déjà en place. Enfin, lors du compte-rendu de diagnostic, l'objectif était d'accompagner les entreprises vers le choix d'une ou plusieurs actions de prévention à mettre en place et qui seraient pertinentes en fonction des résultats du diagnostic.

L'objectif principal de cette action à destination des acteurs économiques est de les sensibiliser à la réduction des déchets, de les impliquer dans une démarche de prévention puis de diffuser les résultats à l'ensemble des entreprises présentes sur le territoire. Les différentes étapes de l'action, ont permis de travailler sur plusieurs filières et de les accompagner.

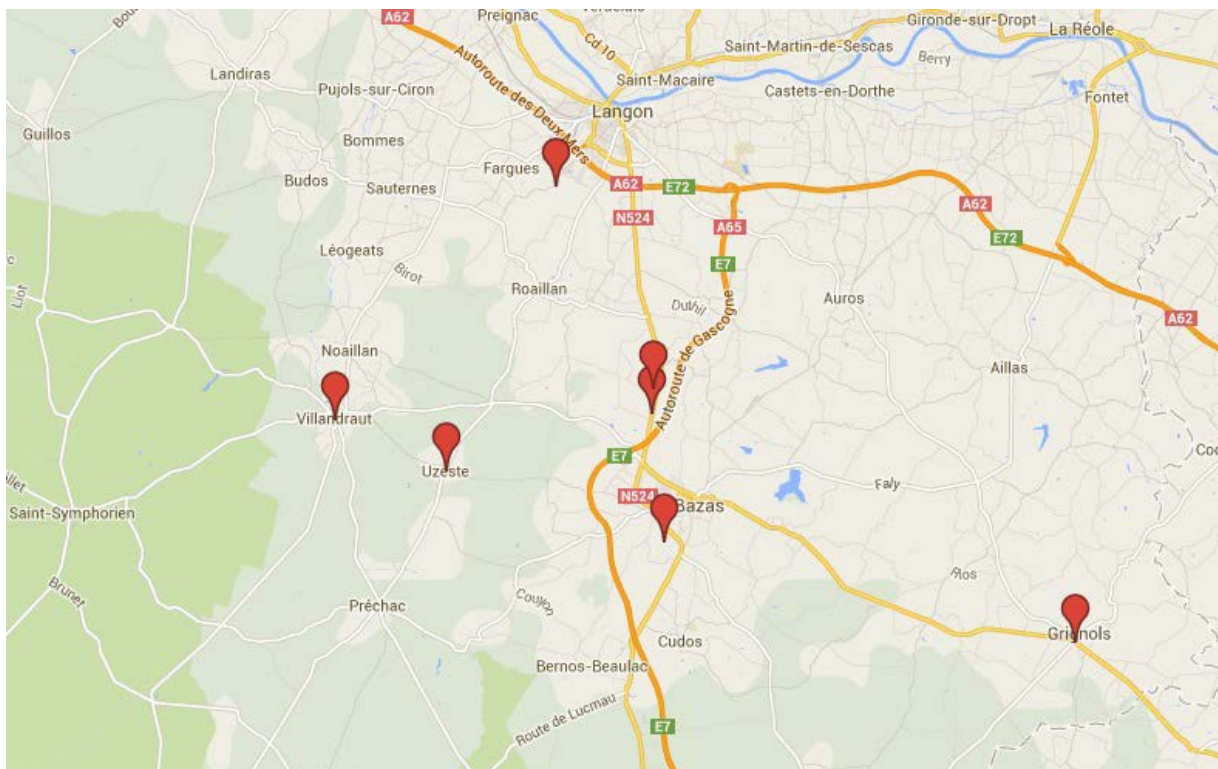
2. PRESENTATION DES ENTREPRISES ACCOMPAGNEES

2.1. 7 entreprises du territoire

Suite à l'enquête préliminaire, 10 entreprises ont souhaité être accompagnées sur la réduction des déchets mais seules 7 ont concrétisé leur participation à l'opération.

Ces entreprises sont les suivantes : l'Institut Zen à Grignols, EnerSafe à Fargues, la Poterie Lucie & David à Villandraut, Annereau Bâtiment et la Jardinerie Delbard à Bazas, la Boulangerie l'Arbre à pains à Uzeste, et enfin Motoculture Aubiacaïse à Aubiac.

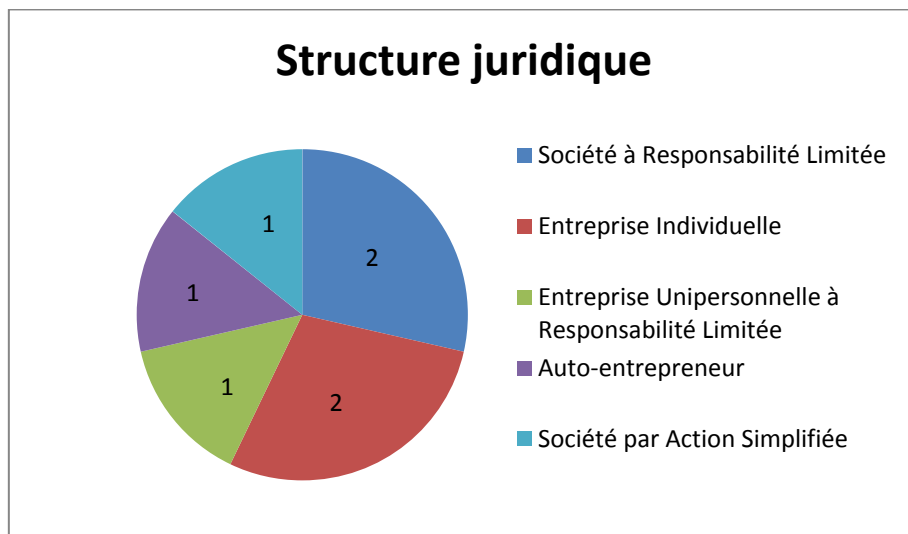
2.2. Localisation



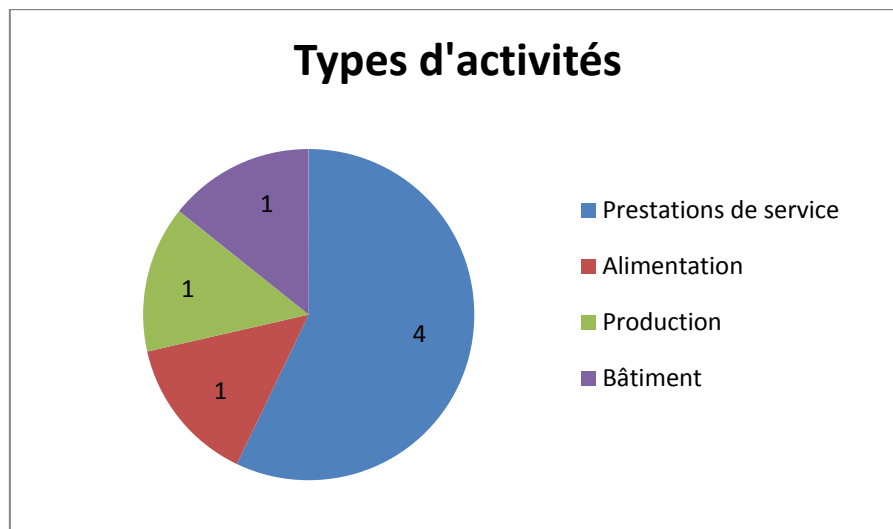
Nous trouvons une bonne répartition géographique des entreprises accompagnées sur le territoire avec seulement 2 structures situées sur la même ville : Bazas.



2.3. Types d'entreprises

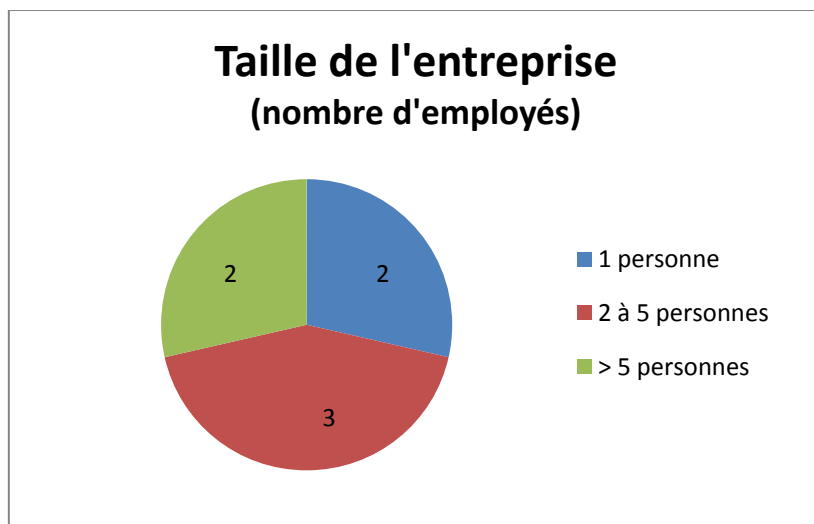


A l'instar des résultats de l'enquête, même si le nombre d'entreprises accompagnées est trop faible pour parler ici de représentativité, la majorité des structures participantes sont des sociétés à responsabilité limitée ou des entreprises individuelles. On trouve également une entreprise unipersonnelle, un auto-entrepreneur et une société par action simplifiée mais aucune société anonyme ni société civile.



Concernant le type d'activité, la tendance reste la même que l'enquête préliminaire avec une majorité (57%) d'activités de service et avec une répartition à part égale dans l'alimentation, la production et le bâtiment.





Les entreprises ayant participé à l'opération ne sont que de petites ou de très petites entreprises allant de 1 à 7 employés pour la plus grande.

3. BILAN DES DIAGNOSTICS DECHETS

3.1. Les déchets les plus produits

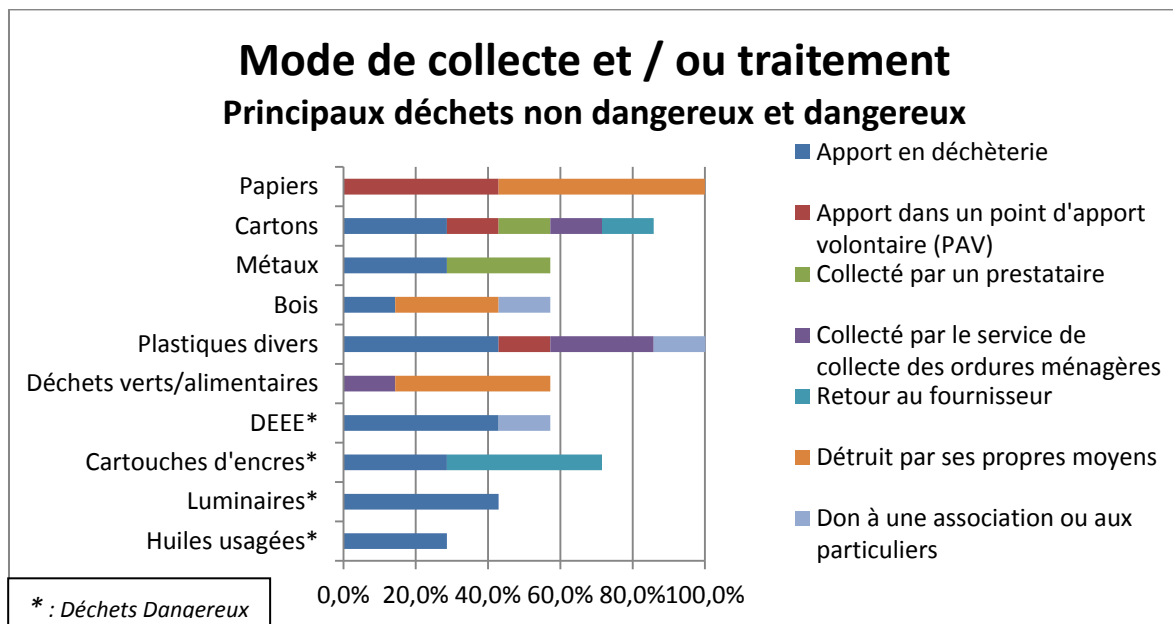
La majorité des déchets rencontrés dans les entreprises sont de type non dangereux pour 85% d'entre elles (6 entreprises sur 7).

Les déchets non dangereux représentent en général 5 à 10 types de déchets différents pour chaque entreprise. Les déchets que nous retrouvons le plus fréquemment sont les plastiques divers (70%), le carton (50%), et le papier. Le papier n'est un déchet qu'en faible quantité pour toutes les entreprises mais il est néanmoins produit par tous.

Les déchets dangereux ne sont en moyenne que de 1 à 4 types de déchets différents par entreprise. Les plus récurrents dans toutes les entreprises sont les D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques), les cartouches d'encre et les luminaires sans pour autant être présents en quantités importantes. Les autres déchets dangereux sont plus spécifiques à chaque activité comme par exemple des huiles usagées, des aérosols ou des batteries.



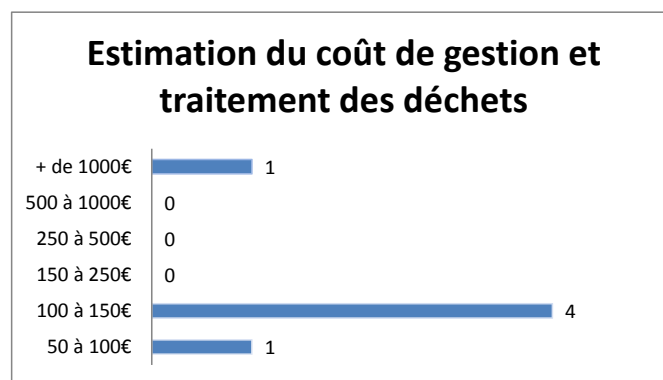
3.2. La gestion des déchets



Ce graphique permet d'observer les pratiques des entreprises en termes de gestion des déchets vis-à-vis des principaux déchets dangereux et non dangereux. L'élimination principale pour les déchets dangereux est l'apport en déchèterie puis vient le retour au fournisseur.

Une grande partie des déchets non dangereux est aussi envoyée en déchèterie. Néanmoins les exutoires sont plus variés et la destruction par « ses propres moyens » ainsi que l'apport en point d'apport volontaire sont des recours d'élimination souvent utilisés. A noter que le service public de collecte des ordures ménagères est aussi un mode d'élimination facilement utilisé par les entreprises, notamment de petite taille.

3.3. Le coût de gestion

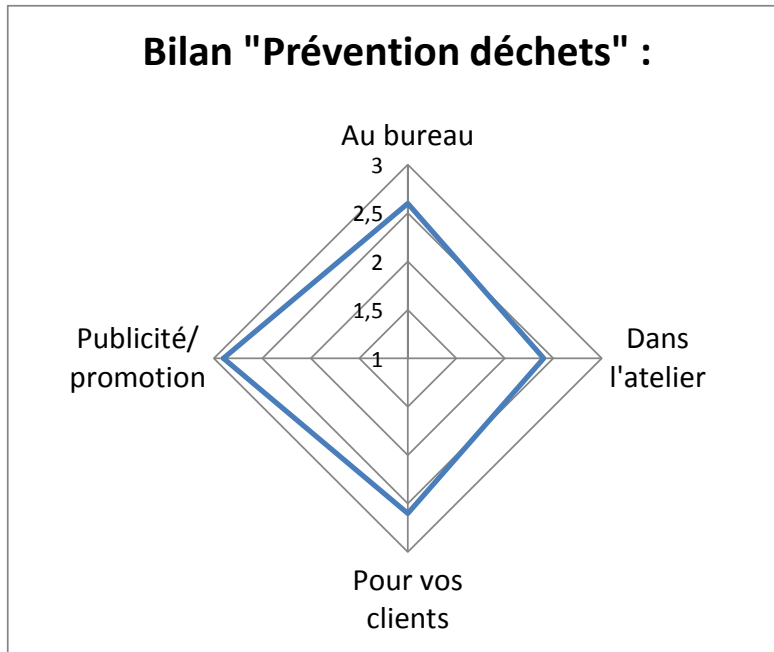


Le coût de gestion des déchets va de 100€ à plus de 1000€ par entreprise et par an principalement en fonction de l'importance des déchets dangereux et de la contractualisation ou non avec un prestataire. Nous avons par ailleurs observé que les entreprises connaissent mal leur coût de gestion des déchets en règle générale. Ce graphique représente une estimation des coûts de gestion en fonction des informations en notre possession et ils peuvent parfois être sous-estimés ou surestimés.



3.4. La prévention des déchets

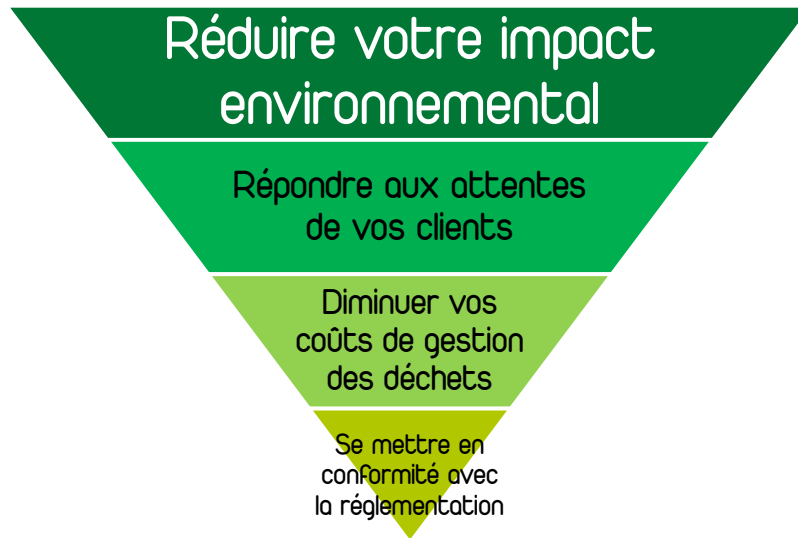
Nous avons pu remarquer lors de ces diagnostics que toutes les entreprises accompagnées ont déjà mis en œuvre un certain nombre d'actions de prévention des déchets et ont parfois atteint de profondes réflexions. Les actions les plus réalisées étant le Stop Pub, l'impression Recto/Verso et une maintenance régulière des installations.



Le graphique radar ci-dessus permet d'observer la performance « prévention » de l'ensemble des 7 entreprises. Celui-ci est issu des réponses à une trentaine de critères notés de 1 à 3 de la performance de ces actions. La note de 1 signifie que l'entreprise est concernée par le critère en question mais qu'aucune approche du sujet n'est réalisée, 2 des actions sont envisagées, et 3 des actions sont réalisées et donnent des résultats. Ces actions sont réparties dans quatre catégories génériques : au bureau, dans l'atelier, pour les clients et la publicité. La moyenne des entreprises suivies dans chacune des catégories s'élève à plus de 2,5 sur 3 ce qui est très positif. Beaucoup d'entreprises essaient de retourner certains emballages ou produits aux fournisseurs, les réparent ou les donnent, et réutilisent ou réemploi une partie de leurs déchets.



3.5. Mettre en place des actions de prévention



A la question de la motivation pour mettre en place une ou plusieurs actions de prévention des déchets, la première réponse est majoritairement pour réduire l'impact environnemental, suivi de la volonté de répondre aux attentes des clients et ensuite de la diminution du coût de gestion des déchets. Nettement plus loin arrive la mise en conformité avec la réglementation. Ce dernier critère est ainsi placé en dernière position très probablement du fait que la plupart des entreprises accompagnées sont déjà conformes à la réglementation.

Concernant les besoins pour la mise en place de telles actions, les entreprises répondent très majoritairement par un besoin d'information. Ils attendent en effet plus d'informations sur :

- des filières de recyclage spécifique, par exemple sur les plastiques,
- des renseignements pour trouver des alternatives à l'usage d'un produit,
- des astuces pour savoir comment mieux sensibiliser les clients.

L'aide que pourrait apporter l'USSGETOM peut se traduire par la recherche de prestataire ainsi qu'une communication sur les possibilités et le fonctionnement des filières de recyclage. En effet, les entreprises, comme les ménages, connaissent encore mal les consignes de tri en particulier concernant les différents types de plastique, ou ignorent l'existence des acteurs de la réparation et du réemploi auxquels ils pourraient faire don d'un certain nombre de produits.

S'agissant des alternatives à l'usage d'un produit ou d'une substance, beaucoup sont sceptiques quant à l'efficacité des solutions plus écologiques, sans solvant ou d'une autre marque qu'à l'habituel. Il serait intéressant de proposer d'aller voir une entreprise équivalente ayant adoptée une autre solution et de pouvoir avoir un témoignage voire de tester le produit en question.

Enfin, pour mieux sensibiliser la clientèle, plusieurs structures nous ont fait part de ne pas se sentir légitime à l'idée de sensibiliser les clients sur la réduction des déchets sans le soutien d'une entité extérieure, comme l'USSGETOM. La réalisation d'une petite affiche type à mettre en évidence pourrait être envisagée indiquant l'accompagnement de l'USSGETOM dans la réduction des déchets grâce à une action comme la vente en vrac d'un produit.



4. ENGAGEMENT DES ENTREPRISES

4.1. Le choix d'actions de prévention

Suite à ce diagnostic, nous avons à nouveau rencontrés chaque entreprise individuellement afin de faire le bilan sur cet état des lieux et voir ensemble quelle(s) action(s) de prévention pouvai(en)t être réalisée(s). Chacune s'est ainsi engagée à mettre en œuvre entre 1 et 3 actions. Dans le cadre de cette opération, se sont ainsi 11 actions au total qui ont été engagées.

Afin de rester dans un processus d'engagement, une charte d'engagement reprenant les actions choisies pour chaque structure est signée entre l'entreprise et l'USSGETOM.

Voici l'ensemble des actions qui ont été engagées :

- Diminuer l'utilisation de papier ;
- Composter ses restes alimentaires ;
- Configurer automatiquement l'impression Recto/Verso sur les copieurs ;
- Réduire l'utilisation des draps d'examen ;
- Inciter les fournisseurs à proposer une alternative aux cartons ;
- Apposer un Stop Pub ;
- Proposer une remise sur les gâteaux si le client apporte son propre contenant réutilisable ;
- Proposer (en vente ou en don) des sacs à pains en tissu ;
- Mettre en conformité réglementaire les capacités de rétention pour les huiles et les batteries ;
- Diminuer ou éliminer les contenants aérosols de dégrissant-dégraissant.

4.2. Evaluation de l'opération

Dans le but d'apprécier l'efficacité réelle des actions engagées, il sera nécessaire de les évaluer par la suite. A cette fin, quatre indicateurs ont été renseignés avec des objectifs par action : les moyens, humains et financiers, la diminution du coût de traitement escomptée, ainsi que la quantité de matière consommée en moins par rapport à une situation donnée.

L'USSGETOM va suivre ces entreprises et faire le point un an après afin de reprendre les objectifs de départ et voir s'ils ont été atteints :



	Moyens humains		Moyens financiers		Diminutions du coût de traitement		Quantité de matière première consommée en moins par rapport à une situation donnée	
	Objectif	Effectif total	Objectif	Situation initiale	Objectif	Situation initiale	Objectif	Situation initiale
Diminuer l'utilisation de papier	7	7 personnes	0	X	Vider la poubelle papier qu'un mois sur deux	Bac vidé chaque mois	- 2 ramettes / an	24 ramettes / an
Composter ses restes alimentaires	7	7 personnes	0	X	Ne plus avoir de déchets alimentaire dans la poubelle	Les déchets alimentaires sont éliminés en bac OM	X	X
Configurer automatiquement l'impression Recto/Verso sur les copieurs	6	6 personnes	0	X	87€ / an	127 € / an	- 2 ramettes / an	25 ramettes / an
Réduire l'utilisation des draps d'examens	1	1 personne	0	X	87€ / an	110€ / an	- 5 rouleaux / an	24 rouleaux / an
Inciter les fournisseurs à proposer une alternative aux cartons	1	1 personne	0	X	87€ / an	110€ / an	- 10 cartons / trimestre	20 cartons / trimestre
Inciter les fournisseurs à proposer une alternative aux cartons	1	1 personne	paiement consigne d'emballage réutilisable ou équivalent	X	87€ / an	117€ / an	- 1 m ³ / an	10 m ³ / an
Apposer un Stop Pub	1	1 personne	0	X	87€ / an	110€ / an	Plus aucune publicité	Ancien Stop Pub illisible
Proposer une remise sur les gâteaux si le client apporte son propre contenant réutilisable	1	2 personnes	0	X	87€ / an	126,46€ / an	X boîte carton pour gâteaux (à déterminer)	X boîte carton pour gâteaux (à déterminer)
Proposer (en vente ou en don) des sacs à pains en tissu	1	2 personnes	max 300 €	X	87€ / an	126,46€ / an	X feuilles de papiers à pains (à déterminer)	X feuilles de papiers à pains (à déterminer)
Mettre en conformité réglementaire les capacités de rétention pour les huiles et les batteries	1	1 personne	maximum 200€	X	87€ / an	117€ / an	X	X
Diminuer ou éliminer les contenants aérosols de dégrissant-dégraissant	1	1 personne	max +50% prix du contenant initial pour alternative	20€ / carton de 12 unités	87€ / an	117€ / an	- 200 aérosols	240 aérosols



5. SUITE DE L'OPERATION

L'Opération « Entreprises témoins » a permis d'accompagner un certain nombre d'entreprises, de filières différentes, vers la réduction de leurs déchets ou de leur nocivité. Mais elle va également permettre la réalisation de fiches-métier avec des pistes d'actions adaptées à chaque filière en cohérence avec les situations de chacun.

Cette opération permet également de communiquer et mettre en avant les possibilités de toutes les entreprises à faire de même et pouvant également bénéficier d'un accompagnement de l'USSGETOM dans la même démarche.

Pour plus d'informations :

Anthony Morin

USSGETOM – 5 Rue Marcel Paul – ZA de Dumès – 33 210 LANGON

Tél. : 05 56 62 36 03 – E-mail : stagiaire2@ussgetom.fr

Julie Minez, Chargée de prévention

USSGETOM – 5 Rue Marcel Paul – ZA de Dumès – 33 210 LANGON

Tél. : 06 09 05 81 51 – E-mail : prevention@ussgetom.fr

